

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 10 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 SG 27** Groupement d'intérêt public « ExpoFrance 2025 » – Adhésion et subvention.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les vœux votés de novembre 2014 et de juillet 2016 de soutien à la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025 ;

Vu le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) « ExpoFrance 2025 » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'adhésion au Groupement d'intérêt public (GIP) « ExpoFrance 2025 » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve l'adhésion de la Ville de Paris au GIP « ExpoFrance 2025 ».

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention constitutive du GIP « ExpoFrance 2025 », dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention de la Ville de Paris fixée à 400 000 euros, versée en deux fois, 200 000 euros sur l'année 2017 et 200 000 euros sur l'année 2018.

Article 4 : Les dépenses correspondant à cette contribution seront imputées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2017 et suivants- sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**